

Récompenses de l'UNION des FANFARES de FRANCE

Afin de récompenser les musiciens amateurs qui apportent leur concours à l'activité de nos sociétés, l'UNION des FANFARES de FRANCE a créé les récompenses suivantes :

A - à l'attention des jeunes musiciens et des majorettes : (moins de 18 ans)

- Médaille d'encouragement simple
- Médaille d'encouragement avec étoile de bronze
- Médaille d'encouragement avec étoile d'argent
- Médaille d'encouragement avec étoile d'or
- Médaille d'encouragement avec palme de bronze
- Médaille d'encouragement avec palme d'argent
- Médaille d'encouragement avec palme d'or
- Médaille d'encouragement or
- Médaille d'encouragement or avec palme d'or

B - à l'attention des adultes : (plus de 18 ans)

- Médaille de bronze
- Médaille d'argent
- Médaille de vermeil
- Médaille d'or
- Médaille d'or avec palme d'or
- Médaille de la Fidélité musicale
- Croix du Mérite musical de l'U.F.F.

C - Médaille de Capitaine de Majorettes (Médaille d'encouragement or)

CONDITIONS à REMPLIR par les POSTULANTS

a) - Conditions générales :

- appartenir à une société affiliée à une Fédération de l'U.F.F.
- la société doit être à jour des cotisations de l'année (U.F.F. et Fédération régionale)

b) - Conditions particulières (bases minimales) :

- **Médaille d'encouragement simple** : compter 1 an de présence effective dans la société.
- **Médailles d'encouragement avec étoiles ou palmes** : être déjà titulaire depuis 1 an de la médaille d'encouragement du degré immédiatement inférieur.
- **Médaille de bronze** : compter 5 ans de présence dans la société (suivant appréciation du Président Fédéral)
- **Médaille d'argent** : être titulaire depuis 3 ans de la médaille de bronze.
- **Médaille de vermeil** : être titulaire depuis 3 ans de la médaille d'argent.
- **Médaille d'or** : être titulaire depuis 3 ans de la médaille de vermeil.
- **Médaille d'or avec palme d'or** : être titulaire depuis 4 ans de la médaille d'or.
- **Médaille de la fidélité musicale** :
 - être âgé de plus de 60 ans ou compter 30 ans de présence active dans des sociétés,
 - être titulaire de la médaille d'or depuis 5 ans,
 - ne pas être déjà titulaire de la croix du mérite musical.
- **Croix du mérite musical U.F.F.** :
 - compter 30 ans de présence active dans des sociétés,
 - être titulaire de la médaille d'or depuis 8 ans,
 - avoir pris part à un concours national ou fédéral,
 - avoir des références musicales incontestables.

Pour la croix, le nombre d'attributions annuel est limité : il ne peut être accepté qu'une seule candidature par société.

c) - Date limite de réception des candidatures : 1 mois avant la date de remise des médailles.

Adresser les dossiers de demande à Pierre DOLEAC
85, avenue Roger Chaumet - 33600 PESSAC
par l'intermédiaire du Président de votre Fédération Régionale.

AUTRES MÉDAILLES

FANFARE de ROCH

60 mm - bronze - en étui carton - avec diplôme.

ORPHÉE de MOUCHON

50 et 57 mm - bronze - en étui carton - avec diplôme.

Ces deux médailles peuvent être obtenues à titre onéreux par les fédérations ou les sociétés qui désirent honorer une personnalité, un musicien qui a déjà eu toutes les récompenses de l'U.F.F.

MUSIQUE de BAMMAN

50 et 57 mm - bronze

réservée aux lauréats, prix d'honneur, de l'examen individuel national.

Toutes ces médailles comportant au verso, en relief, la mention "UNION des FANFARES de FRANCE" doivent, pour avoir toute leur valeur, être personnalisées au nom du récipiendaire, la gravure et éventuellement la dorure sont à réaliser par vos soins.

BADGE U.F.F.

Il est disponible sous forme de Pin's. L'unité 20 F.

QUELQUES PRÉCISIONS :

- Les diplômes comportent le nom de la médaille. Ils sont envoyés sans mention du bénéficiaire. A vous de les remplir.

- Par décision du Bureau de l'U.F.F. du 7.12.1991, les médailles seront fournies avec rubans et fourches. A vous de les préparer. Un document explicatif accompagnera chaque livraison.

- Les demandes doivent me parvenir au moins un mois à l'avance par l'intermédiaire du Président de votre Fédération (sauf lorsqu'il n'y en a pas). Il me faut le temps de tout préparer et tenir compte des délais postaux. Indiquez votre N° de téléphone pour le cas où j'aurai à prendre contact avec vous lorsque les conditions d'attribution ne sont pas respectées.

- Pour toutes les commandes arrivées tardivement, c'est-à-dire moins d'un mois avant leur attribution et qui donc nécessiteront un envoi en paquet "collissimo", le supplément de port vous sera facturé.

- Pour les envois, le franco de port et d'emballage est maintenu sauf pour les commandes inférieures à 300 F. Dans ce cas, il sera facturé une participation aux frais de 15 F.

- Certains d'entre vous commandent des Étoiles et des Palmes seules mais il faut fournir à chaque fois le diplôme correspondant qui sera facturé 10 F en plus du prix des étoiles ou des palmes.

Il est rappelé que plus les demandes arrivent tôt, mieux vous serez servis.

La facture est toujours à l'intérieur de l'envoi et doit être réglée impérativement dès réception de votre commande.

Récompenses de l'Union des Fanfares de France



BRONZE



ARGENT



VERMEIL



OR



OR PALME D'OR



FIDÉLITÉ MUSICALE



CROIX DE L'U.F.F.



ROCH



INSIGNE U.F.F. (monté en Pin's)



MOUCHON



ENCOURAGEMENT PALME DE BRONZE



ENCOURAGEMENT OR PALME D'OR



ENCOURAGEMENT ETOILE D'OR



ENCOURAGEMENT OR



ENCOURAGEMENT ETOILE D'ARGENT



ENCOURAGEMENT PALME D'OR



ENCOURAGEMENT ETOILE DE BRONZE



ENCOURAGEMENT PALME D'ARGENT



ENCOURAGEMENT SIMPLE



à l'intention des jeunes musiciens et des majorettes
(moins de 18 ans)